

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation d'Alexis Bally "Esclavage des temps modernes"

Rappel de l'interpellation

Par la présente interpellation, je ne fais que relayer la campagne " Clean clothes " à laquelle participe la Déclaration de Berne (www.ladb.ch).

Suite à des appels urgents émanant de victimes de violations des droits humains ou du travail, la Déclaration de Berne et la campagne " Clean clothes " cherchent à renforcer la mise en œuvre et le respect de ces droits par les entreprises du secteur textile sur l'ensemble de leurs chaînes de production.

Le secteur des vêtements professionnels et des uniformes représente un marché important. Une grande part de ces vêtements, notamment ceux de la police, sont produits en Macédoine dans des conditions que l'on peut qualifier d'indécents : salaires de misère n'assurant pas le minimum vital, conditions de travail inhumaines, répression des revendications les plus élémentaires quant à ces conditions.

Certes, pour la Macédoine et pour les personnes employées, ce secteur d'activité représente une source de revenus indispensable et un pilier de l'exportation, alors même que dans d'autres secteurs sévit un chômage endémique.

Les fournisseurs de vêtements professionnels ainsi que les services publics de chez nous devraient par conséquent continuer à acheter la production textile de Macédoine, mais en s'efforçant d'obtenir une amélioration des conditions de travail des personnes employées. La remarque est aussi valable pour d'autres pays pour lesquels le secteur textile représente une source vitale de revenus.

Des appels pour des achats responsables ont déjà été relayés dans ce parlement.

Dans le cas présent, il s'agit d'un domaine spécifique — les vêtements professionnels — où la politique d'achat du canton pourrait déployer des effets positifs sur les conditions de travail de la branche concernée.

Ceci dit, je me permets de poser les questions suivantes :

Le Conseil d'Etat se préoccupe-t-il des conditions de travail dans le secteur textile et communique-t-il ses préoccupations aux centrales d'achat des vêtements de fonction ?

Si oui, quelles démarches entreprend-il en vue d'une amélioration de ces conditions ?

Ne souhaite pas développer.

Pully, le 16 juin 2012.

(Signé) Alexis Bally

Réponse du Conseil d'Etat

La "Campagne Clean Clothes" (CCC) est une action de coopération internationale de différentes entités qui s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie textile globalisée par le biais d'un code de conduite relatif aux conditions de travail dans les ateliers de confection.

En Suisse la CCC est coordonnée par la Déclaration de Berne (DB), organisation qui, depuis 1968, s'engage pour l'amélioration des relations politiques et économiques entre la Suisse et les pays en développement.

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que l'exemplarité de l'administration est un des axes de mise en œuvre concrète du développement durable dont fait partie intégrante la politique d'achat. Dans ce cadre, il s'agit de trouver un équilibre entre l'utilisation optimale par les services des budgets qui leur sont alloués et la garantie du respect des critères sociaux et environnementaux par les fabricants/fournisseurs dans le cadre de leur activité. En effet, dans un environnement global où la localisation d'activités économiques à faible valeur ajoutée tend à s'éloigner de nos régions, seules des vérifications impromptues sur les lieux de production seraient en mesure de renforcer les nombreuses précautions déjà prises administrativement par les acheteurs des multiples entités de l'ACV. Les différents projets liés à une politique d'achat durable, dont la diffusion du Guide sur les achats professionnels responsables par l'Unité de développement durable (UDD) rattachée au secrétariat général du DIRH, font l'objet d'une description précise dans le rapport du Conseil d'Etat au postulat Zwahlen pour une charte en faveur d'achats publics équitables (09_MOT_062). Ce rapport a été traité en plénum le 11 septembre 2012 ; il a été salué et accepté à l'unanimité .

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes aux questions de l'interpellation:

1) Le Conseil d'Etat se préoccupe-t-il des conditions de travail dans le secteur textile et communique-t-il ses préoccupations aux centrales d'achat des vêtements de fonction ?

Le Conseil d'Etat n'a pas attendu la "Campagne Clean Clothes" pour mettre en place l'intégration de critères de développement durable dans les démarches d'achats responsables conduites au sein de l'administration cantonale. Dans le cadre de son précédent programme de législature et des engagements pris en relation avec la démarche Agenda 21, des critères environnementaux et sociaux ont été introduits dans les appels d'offres et sont dorénavant pris en compte dans l'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires à remplir le marché pour lequel ils offrent leurs prestations. Les directives administratives internes mentionnent également la prise en compte de la durabilité dans la politique d'achat mise en œuvre. Le partage des expériences acquises au cours du temps, coordonné par l'UDD, doit permettre de contribuer à une amélioration et une harmonisation des pratiques dans les différentes entités acheteuses de l'ACV.

A titre d'exemple, en 2011, le CHUV et le Service des routes (SR) ont participé à l'enquête réalisée par la DB, dans le cadre de leurs achats groupés:

1. de textiles professionnels avec l'Hôpital Universitaire de Genève (HUG)
2. de vêtements professionnels (équipements de protection individuelle – EPI) avec les services idoines des cantons de Fribourg et de Genève.

Ce questionnaire se concentrait essentiellement sur la responsabilité sociale des entreprises interviewées au sujet de leurs pratiques d'approvisionnement en vêtements / textiles professionnels. Il en est ressorti que les cantons de Vaud, Fribourg et Genève ont défini des critères d'évaluation détaillés dans l'appel d'offres 2012-2016 pour les achats des vêtements professionnels : code de conduite complet et accessible faisant explicitement référence aux normes fondamentales de l'OIT et valable pour tous les fournisseurs/sous-traitants ; mesures de mise en œuvre du code de conduite ;

adhésion à une initiative de vérification multipartite ; établissement d'un rapport sur la responsabilité d'entreprise incluant les résultats des audits. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Réaliser des achats de biens issus des groupes à risques (comme les textiles) dans le respect des normes sociales est complexe et exige des connaissances qui doivent être mises à jour. C'est pourquoi, lorsque les achats de textiles se font directement par les entités qui les utilisent, il est d'autant plus important de coordonner l'achat de ces biens, de mettre en réseau les responsables de ces acquisitions et de sécuriser ces connaissances.

Le Conseil d'Etat peut indiquer, sur la base des informations transmises par les fournisseurs, qu'aucun habit de la police cantonale n'est produit en Macédoine . Cette précision vaut aussi pour les autres grands utilisateurs de vêtements professionnels de l'Administration cantonale vaudoise que sont le SR, le SPEN, le SSCM et le CHUV. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de maintenir une attention toute particulière au respect de droits humains et des conditions salariales du personnel des ateliers de confection de vêtements professionnels dans quelques pays que ce soit. Dans les différentes entités acheteuses de l'Etat, cette préoccupation se manifeste tout d'abord par une bonne connaissance de leurs fournisseurs puis, cas échéant, par la remise

- d'un engagement écrit (charte) des différents fabricants / fournisseurs sur le respect de critères sociaux et environnementaux
- de la copie de différents certificats ou labels reconnus et validés à cet égard, par des instituts de surveillance tels que la Société Générale de Surveillance (SGS).

Dans la limite des contrôles qui peuvent être effectués par les différentes entités acheteuses de l'Etat, l'on peut estimer à ce jour que la politique d'achat conduite permet d'améliorer en continu la durabilité sociale et environnementale de l'habillement auquel il est fait recours.

2) Si oui, quelles démarches entreprend-il en vue d'une amélioration de ces conditions ?

La sensibilisation des différents acheteurs de textiles / vêtements de travail s'effectue par

- une promotion des achats responsables au travers de formations idoines et de mise à disposition de méthodes et d'outils pratiques facilitant l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques dans la politique d'achat (cf. Guide des achats professionnels responsables élaboré par le canton de Genève en collaboration avec le canton de Vaud et avec le soutien de la Confédération)
- un partage d'expériences à l'interne comme à l'externe de l'ACV afin de tendre vers une approche globale et concertée de la problématique et prendre en compte les critères de durabilité dépassant le simple spectre des textiles / vêtements professionnels.

En conclusion, le Conseil d'Etat, a opté pour une vision plus large. A cet égard, il a mis en place des mesures permettant la concrétisation d'une politique d'achat durable qui ne concerne pas exclusivement le secteur du textile mais également un ensemble de fournitures et de biens, en prenant notamment en compte l'ensemble de la chaîne de production et des fournisseurs.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 octobre 2012.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean